

## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 1<sup>er</sup> août 2022, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. **Assemblée publique de consultation**
- 3.1 Projet de règlement numéro 349-10 modifiant le Règlement numéro 349 afin de permuter certaines zones prioritaires et de réserve de la façon suivante :

- De permuter la zone de réserve située dans le district Hertel-Notre-Dame, à l'intersection formée par l'avenue Castelneau et le boulevard Casavant Ouest, en deux zones prioritaires à l'aménagement, visant ainsi à convertir 6,01 hectares actuellement en zone de réserve en deux zones prioritaires;
- De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Douville, sur l'avenue Roland-Salvail, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 1,876 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de l'intersection formée par cette avenue et la rue Girouard Est, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 0,612 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter la zone prioritaire située dans le district Bois-Joli, au prolongement de la rue Larrivée Est, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 0,87 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter la zone prioritaire située dans le district La Providence, à proximité de l'intersection formée par les avenues Alexandre-Campbell et Édouard-Morier, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 2,87 hectares actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Douville, pour le projet Domaine sur le Vert, avec une partie de la zone de réserve adjacente, afin de libérer entièrement la Phase 4 de la zone de réserve;

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à l'intersection formée par l'avenue Castelneau et le boulevard Casavant Ouest; dans le district Douville, sur l'avenue Roland-Salvail; dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de l'intersection formée par cette avenue et la rue Girouard Est; dans le district Bois-Joli, au prolongement de la rue Larrivée Est; dans le district La Providence, à proximité de l'intersection formée par les avenues Alexandre-Campbell et Édouard-Morier; dans le district Douville, pour la Phase 4 du projet Domaine sur le Vert, située à proximité de l'intersection formée par la rue Charles-L'Heureux et l'avenue Jean-Guy-Regnaud)

- 3.2 Projet de règlement numéro 350-129 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
  - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4191-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation récréative 4191-R-02;



- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4226-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 4227-R-01;
- de remplacer les numéros des zones résidentielles 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06, par les numéros des zones 5243-R-07, 5244-R-01 et 5245-R-06, lesquelles constituent désormais des zones de réserves;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2160-H-13 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 2223-R-02;
- d'ajouter l'annotation « (ZR) » au numéro de la grille de spécifications de la zone 2223-R-02, afin que cette dernière constitue une zone de réserve;
- de remplacer les grilles de spécifications des zones 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06 par les grilles des zones 5243-R-07 (ZR), 5244-R-01 (ZR) et 5245-R-06 (ZR);
- d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour la zone 4191-R-02 (ZR);

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection de l'avenue des Grandes-Orgues et du boulevard Casavant Est; dans le district Bois-Joli, au prolongement de la rue Larivée Est; dans le district La Providence, à proximité de l'intersection des avenues Alexandre Campbell et Édouard-Morier; dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée du boulevard Casavant Ouest et l'avenue de Dieppe)

4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022

## **Communications et participation citoyenne**

---

6. Opération Nez rouge – Région de Saint-Hyacinthe – Édition 2022 – Aide financière (CP220725, art. 15)

## **Finances**

---

7. Approbation des listes des comptes (Liste du 30 juin 2022, liste du mois de juillet 2022, analyse des comptes)
8. Emprunt par obligations au montant de 7 601 000 \$ – Modification des règlements numéros 413, 599, 628 et 620 – Concordance et courte échéance
9. Politique de remboursement de dépenses – Approbation – Abrogation de la résolution 21-102

## **Génie**

---

10. Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux pour les années 2023 et 2024 (CHI-20232024) – Achat regroupé – 2022-105-G – Mandat à l'Union des municipalités du Québec

## **Gestion des eaux usées et de la biométhanisation**

---

11. Fourniture et livraison d'un automate ControlLogix® – 2022-107-B – Octroi de contrat



## **Loisirs**

---

12. Le Grand Défi Pierre Lavoie – Entente spécifique événementielle – Volet partenaire – La Grande Marche – 4<sup>e</sup> édition – Autorisation de signature (CP220725, art. 10)
13. Le Grand Défi Pierre Lavoie – La Grande Marche – 4<sup>e</sup> édition – Fermetures de rues (CP220725, art. 10)
14. Escapade « Skate game » – Édition 2022 – Fermeture de rue (CP220725, art. 11)
15. Relais 2 heures – Édition 2022 – Fermetures de rues (CP220725, art. 12)

## **Ressources humaines**

---

16. Ressources humaines – Préposé au Département voirie du Service des travaux publics – Embauche (CP220725, art. 17)
17. Ressources humaines – Préposé aux stations de pompage au Département aqueduc et égouts du Service des travaux publics – Embauche (CP220725, art. 18)
18. Ressources humaines – Mécanicien au Département mécanique du Service des travaux publics – Embauche (CP220725, art. 19)
19. Ressources humaines – Régisseur sports et plein air au Service des loisirs – Contrat de travail (CP220725, art. 21)
20. Ressources humaines – Chef d'équipe prévention au Service de sécurité incendie – Création d'un poste (CP220725, art. 22)

## **Travaux publics**

---

21. Appel d'offres visant la conversion à la technologie au DEL du parc de luminaires des terrains sportifs – 2022-004-TP – Adoption d'une grille d'évaluation (CP220725, art. 25)
22. Services professionnels intégrés en architecture du paysage et en ingénierie – Aménagement du Parc Aurel-Letendre – 2022-091-TP – Octroi de contrat
23. Location de deux souffleuses à neige avec opérateurs pour les dépôts de neige Choquette et Lemire pour trois ans et deux années optionnelles – 2022-099-TP – Rejet de soumissions
24. Location d'une niveleuse hydraulique avec opérateur pour des travaux de déneigement – 2022-100-TP – Octroi de contrat

## **Urbanisme et environnement**

---

25. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP220725, art. 3, points 6.1, 7.1, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 10.1, 11.1, 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 11.6 et 11.7)
26. Dérogations mineures – 1150, rue Desranleau Est – Décision (CP220613, art. 4, point 3.1)
27. Dérogation mineure – 3130, rue Sainte-Madeleine – Décision (CP220613, art. 4, point 3.2)



28. Dénomination de voies de circulation – Approbation – Modification de la résolution 22-481 (CP220725, art. 3A)
29. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 3655, rue Picard (lot 6 434 195)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection formée par la rue Picard et l'avenue Beaudry)

## Réglementation

---

30. Projet de règlement numéro 1600-252 modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Castelleau, Coulonge, de Dieppe, des Cormiers, des Oliviers, de la Concorde Sud et Roland-Salvail, aux rues Amédée-Lacroix, Bolduc, Brunette Ouest, Guy-Daudelin et des Seigneurs Ouest, au Rang de la Pointe-du-Jour et au terrain de stationnement Calixa-Lavallée (CP220627, art. 4, point 8.1, 9.1, 9.2, 9.6, 9.7, 9.10, 9.11, 9.12, 9.13, 9.15, 9.17, 9.18, 9.20 et 9.21)
  - A- Avis de motion
  - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
31. Projet de règlement numéro 33-1 modifiant le *Règlement numéro 33 concernant la délivrance de constats d'infraction et l'application de la réglementation municipale*
  - A- Avis de motion
  - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
32. Projet de règlement numéro 662 concernant l'adoption du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale – Volet 1A – 2022-2024
  - A- Avis de motion
  - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
33. Projet de règlement numéro 665 de contrôle intérimaire concernant la densification résidentielle (CP220725, art. 4)
  - A- Avis de motion
  - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
34. Projet de règlement numéro 346-1 modifiant le *Règlement numéro 346 remplaçant le Règlement numéro 288 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout* relativement à l'apport en eau pluviale pour les projets de construction ou de transformation (CP220725, art. 4)
  - A- Avis de motion
  - B- Dépôt et adoption du projet de règlement
35. Adoption du Règlement numéro 349-10 modifiant le Règlement numéro 349 afin de permuter certaines zones prioritaires et de réserve de la façon suivante :
  - De permuter la zone de réserve située dans le district Hertel-Notre-Dame, à l'intersection formée par l'avenue Castelleau et le boulevard Casavant Ouest, en deux zones prioritaires à l'aménagement, visant ainsi à convertir 6,01 hectares actuellement en zone de réserve en deux zones prioritaires;



- De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Douville, sur l'avenue Roland-Salvail, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 1,876 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de l'intersection formée par cette avenue et la rue Girouard Est, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 0,612 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter la zone prioritaire située dans le district Bois-Joli, au prolongement de la rue Larrivée Est, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 0,87 hectare actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter la zone prioritaire située dans le district La Providence, à proximité de l'intersection formée par les avenues Alexandre-Campbell et Édouard-Morier, en une zone de réserve à l'aménagement, visant ainsi à convertir 2,87 hectares actuellement en zone prioritaire en zone de réserve;
- De permuter une partie de la zone prioritaire située dans le district Douville, pour le projet Domaine sur le Vert, avec une partie de la zone de réserve adjacente, afin de libérer entièrement la Phase 4 de la zone de réserve;

(Le territoire visé est situé dans le district Hertel-Notre-Dame, à l'intersection formée par l'avenue Castelneau et le boulevard Casavant Ouest; dans le district Douville, sur l'avenue Roland-Salvail; dans le district Bois-Joli, sur l'avenue des Grandes-Orgues, à proximité de l'intersection formée par cette avenue et la rue Girouard Est; dans le district Bois-Joli, au prolongement de la rue Larrivée Est; dans le district La Providence, à proximité de l'intersection formée par les avenues Alexandre-Campbell et Édouard-Morier; dans le district Douville, pour la Phase 4 du projet Domaine sur le Vert, située à proximité de l'intersection formée par la rue Charles-L'Heureux et l'avenue Jean-Guy-Regnaud)

36. Adoption du Règlement numéro 350-129 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4191-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation récréative 4191-R-02;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4226-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 4227-R-01;
- de remplacer les numéros des zones résidentielles 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06, par les numéros des zones 5243-R-07, 5244-R-01 et 5245-R-06, lesquelles constituent désormais des zones de réserves;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2160-H-13 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 2223-R-02;
- d'ajouter l'annotation « (ZR) » au numéro de la grille de spécifications de la zone 2223-R-02, afin que cette dernière constitue une zone de réserve;
- de remplacer les grilles de spécifications des zones 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06 par les grilles des zones 5243-R-07 (ZR), 5244-R-01 (ZR) et 5245-R-06 (ZR);
- d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour la zone 4191-R-02 (ZR);

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection de l'avenue des Grandes-Orgues et du boulevard Casavant Est; dans le district Bois-Joli, au prolongement de la rue Larivée Est; dans le district La Providence, à proximité de l'intersection des avenues Alexandre Campbell et Édouard-Morier; dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée du boulevard Casavant Ouest et l'avenue de Dieppe)



## Services juridiques

---

37. Exemption de taxes – Maison alternative de développement humain (M.A.D.H.) inc. – 1117-1125, avenue Saint-Dominique et 2320, rue Girouard Ouest (CP220725, art. 31)
38. Lots P-3 068 500 et P-5 457 493 (rue Guy-Daudelin) – Ville de Saint-Hyacinthe et Cégep de Saint-Hyacinthe – Acte de servitude en faveur de Hydro-Québec – Autorisation de signature
39. Lot P-1 297 503 (570-586, rue Saint-Pierre Ouest) – Armand Ladurantaye et Marguerite Millette – Servitude en faveur de la Ville – Autorisation de signature
40. Lot P-5 505 088 (590, rue Girouard Ouest) – Sœurs de La Présentation de Marie du Québec – Annulation partielle d'une servitude en faveur de la Ville – Autorisation de signature
41. Société d'habitation du Québec et Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton – Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale – Programme de supplément au loyer (PSL Régulier) – Entente numéro 9324 – Autorisation de signature
42. Plaidoyer de culpabilité – Constat numéro 100400-1117777633

## Documents déposés

---

43.
  - A) Rapport de la greffière en vertu de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, concernant le dépôt de la modification à la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller du district 9 – Sacré-Cœur;
  - B) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
  - C) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour la Microbrasserie Le Coureur des Bois inc., située au 2970, rue Turcot
44. Levée de la séance